



UGICT / CGT AIR FRANCE
MARSEILLE-PROVENCE

BP 51 Aéroport de Marseille-Provence
13728 Marignane Cedex

tel : 0 442 788 977 / fax : 0 442 881 419 / email : cgtafmrs@free.fr / site : www.cgtairfrance.com

Marignane, le 7/07/14

AVANCEMENTS / PROMOTIONS

« PETITS ARRANGEMENTS ENTRE AMI(E)S »

*Pour que tout le monde comprenne bien le nouveau système SOI-DISANT **ÉQUITABLE** mis en place grâce à Transform, voici un petit tutoriel :*

-Au début de chaque année la direction propose à la signature une N.A.O. (Négociation Annuelle Obligatoire). Cette enveloppe détermine l'augmentation salariale globale des agents (Avancements et promotions), pour l'année en cours.

-Les syndicats peuvent toujours négocier à la hausse cette enveloppe. Même si aucun syndicat ne signe puisque l'enveloppe est trop réduite, la direction peut malgré tout la mettre en place unilatéralement (c'est signé dans Transform et ce fut le cas cette année).

-Premièrement lieu la direction va déduire de cette enveloppe ce qu'elle va verser au titre des promotions, des 01 avril et 01 octobre de chaque année, pour rappel :

** de N1 à N2 avec 8 points*

** de N2 à N3 avec 12 points*

** de N3 à N4 avec 8 points*

** de N4 à N5 avec 14 points*

Il est bien sûr évident que si un agent bénéficie d'un effet de seuil, cet effet de seuil se fera automatiquement au détriment de la collectivité (ILS ONT DIT ÉQUITABLE ?).

Ex : Un agent N2 avec 241 points aura 12 points de promotion pour son passage au Niveau3, mais comme il n'aura que 253 points et que le début de la N3 est à 271 points, il bénéficiera d'un bonus de 18 points supplémentaires, soit un total de 30 points ou 199,52€ brut d'augmentation salariale.

Ces 30 points seront déduits de l'enveloppe et le reste de l'enveloppe sera distribué à tous les autres agents (ILS ONT DIT ÉQUITABLE ?).

-Deuxièmement, la direction versera au titre de l'avancement ce qui reste, s'il en reste.

Cette année à Marseille, la direction a versé 0,6% pour les agents ayant une évaluation satisfaisante et 1,1% pour ceux qui ont une évaluation excellente.

-Et enfin, si malgré tout il reste un reliquat, la direction versera des enveloppes.

Quant la CGT annonçait qu'elle ne voulait pas de Transform, pour diverses raisons et notamment en ce qui concerne les avancements et les promotions, que cela se traduirait finalement par des avancements et des promotions « à la tête du client » dans la plus totale injustice, la direction ainsi que les syndicats signataires de Transform criaient haut et fort au moment de la signature, que cet accord permettait une meilleure équité de traitement entre agent.

Même pas 2 ans après la mise en place de Transform, la direction locale de Marseille vient de nous prouver qu'elle nous a toujours menti et ce depuis le début.

Ces promotions se sont faites sur l'enveloppe de la N.A.O. de l'escale et donc forcément au **détriment de la masse globale des agents.**

Rappelez vous un autre argument (avant Transform)de la direction : il était anormal qu'un agent puisse avoir la même année :

-un échelon d'ancienneté (2,5% d'augmentation salariale)

-les 3 points (19,95 €)

-et la promotion (2,76 points (18,36€) de B1 à B2 et 3,03 points (20,15€) de B2 à B3).

Force est de constater que « L'EQUITÉ DE TRANSFORM » a permis à la direction locale d'attribuer à des agents (promotion N2 à N3) d'avoir la même année 237,56€ brut d'augmentation générale de son salaire mensuellement (hors heures de nuit, dimanche et jours fériés) :

-30 points, soit 199,52€ brut d'augmentation salariale par mois

-1% au titre de l'ancienneté, soit 18,02€ brut d'augmentation salariale par mois

-1,1% (si FAA excellente) ou 0,6% (si FAA satisfaisante), soit 20,02€ ou 10,92€

Et qu'un agent ayant 28 ans d'ancienneté avec 300 points (qui n'a pas eu son échelon 10, soit 2,5% d'augmentation, donc un manque à gagner de 59,86€ mensuel) lui n'aura bénéficié que de 26,34€ si FAA excellente ou 14,37€ si FAA satisfaisante par mois :

-0 point au titre de la promotion car déjà N3 même s'il n'était que B1

-0€ au titre de l'ancienneté car l'ancien calcul est supérieur au nouveau

-1,1% (si FAA excellente) ou 0,6% (si FAA satisfaisante), soit 26,34€ ou 14,37€

Nous ne parlerons pas non plus des critères, dit objectifs par la direction, retenus en ce qui concerne les évaluations annuelles et nous ne parlerons pas de tous ces efforts que nous avons consenti depuis 2008 afin de maintenir l'emploi.

Ce n'est pas avec un système où on monte les uns contre les autres, avec une souffrance au travail exponentielle, que les agents de l'échelle de Marseille vont retrouver la sérénité nécessaire pour délivrer une qualité de service aux clients d'Air France et assurer la sécurité de ses passagers .

Les risques psychosociaux augmentent mais la direction locale reste sourde ! Les agents ne peuvent que constater la dégradation de leur condition de travail .

LES AGENTS NE SONT PAS DUPES DES AGISSEMENTS DES PETITS CHEFS DE L'ESCALE DE MARSEILLE !!! ILS SONT SCANDALISÉS : L'OPACITÉ, LE FAVORITISME ENVERS CERTAINS ET LES REPRESAILLES ENVERS LES AUTRES.

LA CGT DEMANDE QUE CESSENT CES PROCÉDÉS SUR L'ESCALE DE MARSEILLE.

PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN ET NE LAISSONS PAS LA DIRECTION FAIRE : GRÈVE TOUT LE MOIS DE JUILLET A MRS ET GRÈVE COORDONNÉE TOUTES ESCALES LE 02 AOUT !